

Groupe de l'Outre-mer

Le groupe de l'Outre-mer a la singularité au sein du Conseil économique, social et environnemental d'être le seul groupe de représentation territoriale.

Cette singularité permet de souligner dans le cadre des travaux menés au sein du CESE les spécificités propres à nos territoires et de rappeler autant que nécessaire que ce qui va de soi pour l'hexagone est souvent difficilement transposable en l'état dans les Outre-mer.

Aussi le groupe de l'Outre-mer a apprécié l'écoute attentive du rapporteur et de la section quant à la prise en compte des enjeux ultramarins dans cet avis.

Les contraintes structurelles de nos territoires ultramarins (selon le cas l'éloignement, le climat, le manque de foncier, l'étroitesse des marchés, la très forte concurrence des pays tiers voisins...) font que certaines solutions proposées depuis Paris se heurtent souvent aux réalités de nos territoires et apparaissent parfois déconnectées des contraintes de nos acteurs locaux. L'avis préconise la mise en place de plans régionaux d'agriculture et d'alimentation durable ; ces outils pourraient permettre une adaptation souhaitable à nos enjeux ultramarins spécifiques. En outre, ces plans devraient faciliter les échanges avec les pays tiers voisins.

Par ailleurs, certaines préconisations que le groupe a proposées comme l'acheminement de produits frais en profitant des vols militaires qui sont amenés à faire escale dans les collectivités les plus petites et les plus isolées (Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna ou certains archipels polynésiens) sont des réponses concrètes à certaines contraintes structurelles très marquées et spécifiques (isolement important, absence de desserte régulière en fret, impossibilité de produire localement par manque de terres agricoles disponibles, environnement régional qui ne permet pas de garantir un approvisionnement en produits frais aux normes sanitaires européennes). Ce contexte permet de rappeler l'importance de la desserte aérienne pour nos territoires. Sur ce point, pour Saint-Pierre et Miquelon, le Conseiller représentant Saint-Pierre et Miquelon souhaite que gouvernement engage une étude sur la faisabilité d'une ligne aérienne directe entre cet archipel et l'hexagone.

Plus généralement en matière de distribution alimentaire, les outre-mer se caractérisent encore par un manque de concurrence à différents niveaux. Dans certains territoires, les contrats d'exclusivité de long terme conclus entre les grandes marques nationales avec un importateur-grossiste local unique aboutissent à des rentes, à des abus sur les marges et à une impossibilité pour les distributeurs de choisir leurs fournisseurs. Cela impacte négativement les prix et la qualité des produits. L'avis met en évidence avec pertinence ces problématiques et souligne à raison la nécessité de pérenniser les outils spécifiques créés par la loi en 2012 tels que les boucliers qualité prix et d'attribuer aux observatoires des prix, des marges et des revenus les moyens financiers adaptés à leur mission.

Enfin, alors que nos territoires sont marqués par des problématiques de santé particulières (diabète et obésité), nous tenons à rappeler au gouvernement la nécessité que soit enfin pris l'arrêté interministériel visant à interdire des niveaux de sucres supérieurs à ceux pratiqués dans l'hexagone pour certains produits fabriqués localement (soda, produits laitiers, biscuits).

Les préconisations de cet avis sont de grande qualité, le groupe de l'Outre-mer l'a voté.